

Commune de POULIGNEY-LUSANS

L'an deux mil DIX-NEUF, le neuf septembre ; le conseil municipal de la commune de Pouligney-Lusans s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du quatre septembre 2019, sous la présidence de M. HERANNEY François, Maire, pour une session ordinaire.

Présents : Mesdames Hélène ALBANESI, Sonia BORNE, et Marie MORVAN; Messieurs Benjamin BARBIER, Philippe BONNOT, Yannick DEBOUCHE, Didier EPAILLY, Thierry HENRY, François HERANNEY, Alain MAZOYER, Claude MESNIER et Christian VAUTHEROT.

Excusés : Mesdames Nathalie BARDAUX, Patricia SIKORA et, Monsieur Jean-Marie BRAHIER.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 1^{er} juillet 2019
- Décision modificative numéro 2 budget assainissement
- Travaux supplémentaires panneaux photovoltaïques
- Contribution au FSL et au FAAD
- Questions diverses :
 - ◆ Régularisation concessions cimetièrre
 - ◆ Compte rendu diagnostic assainissement Lusans
 - ◆ Rentrée scolaire et périscolaire
 - ◆ Cartes avantage jeunes
 - ◆ Salle multi-activités travaux et commission
 - ◆ Travaux réalisés
 - ◆ Demande de retraite
 - ◆ Date du prochain conseil municipal

Les membres présents du Conseil Municipal adoptent le compte-rendu de la séance du 1^{er} juillet 2019 avec
 12 voix pour
 0 voix contre
 0 Abstention

Ouverture de séance

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Hélène ALBANESI est désignée secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance en demandant au conseil municipal d'avoir une pensée pour Marie-Claire Bérard décédée le 28 juillet et qui aura siégée au conseil municipal durant 3 mandats dont 2 comme adjointe au maire (de 1989 à 1995 puis de 1995 à 2008).

2019-45: Décision modificative numéro 2 budget assainissement

La décision modificative concerne 2 écritures :

- *Ecritures d'amortissement.*
 Pour passer les écritures d'amortissement de l'exercice 2019 en totalité, il convient d'augmenter les crédits de 1607.00 € non prévus au budget initial : en investissement dépense au compte 1391/040 et en fonctionnement recette au compte 777/042.
- *Restes à recouvrir.*

Lors de l'émission des rôles d'assainissement 2016 et 2017, les titres d'un administré n'ont pas été émis avec le bon prénom ; ces titres restent impayés et la trésorerie ne peut engager de poursuites pour cause de « tiers inexistant ». Ces titres doivent être annulés sur les exercices antérieurs pour une somme total de 269.50 €. Il convient d'augmenter les crédits de 269.50 € en fonctionnement dépense au compte 673/67.

La situation après la décision modificative se présente ainsi :

	Total budget avant DM	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Dépenses d'investissement	59 088.20 €	1607.00 €	60 695.20 €
Recettes d'investissement	124 801.88 €		124 801.88 €
Dépenses de fonctionnement	48 762.00	269.50 €	49 031.50 €
Recettes de fonctionnement	99 486.47 €	1607.00 €	101 093.47 €

Délibération en 2 exemplaires en annexe

2019-46 : Salle multi-activités, installation photovoltaïque complémentaire non prévue au marché

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé d'augmenter l'extension de puissance de 12kWc à 36kWc sur la centrale photovoltaïque de la salle multi-activités. Ces travaux supplémentaires ne sont pas prévus au marché, c'est pourquoi des devis ont été demandés à plusieurs entreprises.

Pour ces travaux, deux entreprises ont répondu à la demande de chiffrage comprenant 80 panneaux supplémentaires.

Les résultats sont présentés aux membres du conseil municipal :

	Total fourniture et pose HT	Total fourniture et pose TTC
SAS ECOPART	23 435.64 €	30 762.77 €
EURL ADRI MARTI	30 684.00 €	36 820.80 €

Après avoir entendu l'exposé du Maire et, en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal décident, avec :

12 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- ✓ D'accepter les travaux supplémentaires d'extension de la centrale photovoltaïque de la salle multi-activités.
- ✓ De choisir l'entreprise SAS ECOPART pour réaliser ces travaux pour un montant total TTC de 30 762.77 €
- ✓ D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents au bon déroulement de ces travaux.

2019-47 : Contribution au FSL et au FAAD

Le maire propose que la commune renouvelle sa participation aux FSL et FAAD.

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) permet d'aider les ménages en difficulté par le biais notamment de l'attribution d'aides financières directes mais aussi par la mise en place d'actions d'accompagnement social et la mobilisation de dispositifs de logements

temporaires, d'insertion ou d'hébergement d'urgence, pour une contribution à hauteur de 0.61€ par habitant (tarif identique aux années 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018).

Le Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD) a pour objectif de soutenir les ménages dans la poursuite de leur projet immobilier, pour une contribution à hauteur de 0.30 € par habitant (tarif identique aux années 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018). Le maire précise que le recensement INSEE de la population fait ressortir un nombre de 859 habitants pour Pouligny-Lusans en 2019.

Le coût de participation de la commune à ces deux fonds serait de 781.69 €.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal décident avec :

12 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- ✓ D'accepter la participation de la commune aux deux fonds proposés pour un montant de 781.69 euros.

Questions diverses

Régularisation concession cimetièrè

Ils restent encore quelques concessions à régulariser. Les personnes qui souhaitent ou qui ne souhaitent pas régulariser doivent faire un courrier adressé à la mairie avec la signature de tous les ayants droits.

Très prochainement, des étiquettes seront apposées sur les tombes pour lesquelles aucun ayant droit n'a été retrouvé. Ces étiquettes resteront jusqu'au 30 novembre et concernent les dernières sépultures sans concession.

Compte-rendu diagnostic assainissement Lusans

Le diagnostic du réseau d'assainissement de Lusans a été réalisé pour la phase 1 et phase 2. Ce diagnostic a permis la vérification des raccordements de chaque habitation ainsi que l'état de séparatif entre eaux usées et eaux pluviales. Quelques anomalies ont été décelées concernant le séparatif et quelques joints sont à changer sur le réseau.

La phase 3 va débuter, elle consiste à apporter des préconisations pour la remise en conformité des réseaux et de la station d'épuration.

Chaque particulier sera destinataire des éventuelles modifications à réaliser dans ses branchements.

Rentrée scolaire et périscolaire

L'école comptent 123 élèves, dont 20 enfants domiciliés à Le Puy; Ils sont répartis en 5 classes :

48 élèves pour les classes de petite section-moyenne section et grande section.

27 élèves en classe de CP-CE1.

28 élèves en classe de CE1-CE2.

20 élèves en classe de CM1-CM.

Franck Cognard est le directeur du périscolaire.

Le repas du midi est désormais réparti sur 2 services où environ 70 enfants sont pris en charge.

Une enquête est en cours, suite à la demande de certains parents, pour que les enfants soient pris en charge dès 7h le matin.

Par ailleurs, les parents avec l'appui du périscolaire recherchent des bénévoles pour l'aide aux devoirs pendant le temps périscolaire les lundis et jeudis.

Cartes avantage jeunes

Les cartes sont à retirer en mairie au prix de 5 euros munis de la photo et chèque à l'ordre du CRIJ.

Aucune réservation ne sera faite cette année.

Salle multi-activités : travaux et commission

La pose des fenêtres sera réalisée semaine 38, suivie de la réalisation des dallages ; Les vitres seront installées après ces travaux.

La création du chemin d'accès est en cours de réalisation.

La commission travaille actuellement sur l'achat du mobilier, le règlement intérieur et la gestion de la salle. Les tarifs de location ont été globalement définis.

La prochaine réunion se déroulera le jeudi 26 septembre à 18h00.

Travaux réalisés dans la commune

Les reprises d'accotement, suite aux travaux d'enrobé, ont été réalisés par l'entreprise Bonnefoy au Verjoulot, rue St Martin et rue de Vennans.

Les coussins lyonnais seront posés grande rue et chemin de Verdi à la fin du mois.

Demande de retraite d'un agent technique

Un agent technique a fait valoir ses droits à la retraite.

La collectivité étudie avec le centre de gestion les dates et les conditions de départ en retraite de cet agent.

Date de la prochaine séance du conseil municipal

Le prochain conseil se tiendra le 14 octobre 2019 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h00.

RÉCAPITULATIF :

Délibérations :

2019-45 : Décision modificative numéro 2 Budget Assainissement
2019-46 : Salle multi-activités, installation photovoltaïque complémentaire
2019-47 : Contribution au FSL et au FAAD

Sujets abordés :

09/37 : Régularisation concessions cimetière
09/38 : Compte-rendu diagnostic assainissement Lusans
09/39 : Rentrée scolaire et périscolaire
09/40 : Carte avantage jeune
09/41 : Salle multi-activités, travaux et commissions
09/42 : Travaux réalisés dans la commune
09/43 : Demande de retraite d'un agent technique communal
09/44 : Date de la prochaine réunion du conseil municipal